

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Poursuite de l'engagement de la Ville en faveur des seniors par la labellisation « Ami des aînés »

Rapporteur : Monique Pourcelot

En 2014, la ville de Sceaux est devenue la première commune d'Île-de-France à intégrer le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés. Initié par l'Organisation mondiale de la santé, ce réseau favorise l'échange d'expériences innovantes et les bonnes pratiques développées avec les publics seniors.

La Ville est adhérente depuis 2014 au réseau francophone des villes amies des aînés qui regroupe aujourd'hui 178 collectivités territoriales sur le territoire national.

2014-2019 : un premier plan d'action a été élaboré dans le cadre de la démarche d'adaptation des politiques locales au vieillissement de la population. Des actions concrètes ont été réalisées en associant les 25 membres actifs du comité consultatif des aînés, en collaboration étroite avec les partenaires locaux.

La création d'un nouveau guide des seniors, l'installation de nouvelles assises suite à des marches exploratoires dans tous les quartiers, la création en 2017 de l'Espace seniors, un lieu ressource pour les seniors, les aidants et professionnels, la mise en place d'ateliers de prévention santé et bien-être dédiés aux seniors de plus de 60 ans au sein de la résidence autonomie les Imbergères ainsi que les animations intergénérationnelles autour des outils numériques sont des réalisations concrètes du 1er plan d'action.

En 2019, Sceaux est une nouvelle fois la première ville d'Île-de-France à recevoir le certificat d'entrée dans la deuxième phase de cette démarche. La Ville s'est appuyée sur le bilan pour élaborer son nouveau plan d'action dans le cadre d'une démarche toujours participative qui associe les seniors, leurs proches, les élus, les acteurs locaux et agents du service public communal.

Les six grands axes du plan d'action 2021-2026 prennent en compte les thématiques de la démarche des villes amies des aînés (culture et loisirs, autonomie, service et soins, bâtiments et espaces extérieurs, habitat, information et communication, lien social et solidarités, participation citoyenne et emploi) et une thématique nouvelle autour des aidants :

Les axes sont :

Axe 1 : lutter contre l'isolement des seniors en renforçant les liens entre les générations,

Axe 2 : Accompagner les seniors dans leurs mobilités,

Axe 3 : Permettre à chacun d'accéder aux soins,

Axe 4 : Informer, soutenir, orienter, accompagner les aidants familiaux,

Axe 5 : Améliorer l'accès aux voies publiques et aux bâtiments collectifs,

Axe 6 : Promouvoir une information systématique et universelle pour tous les seniors sur leurs droits et cela dans tous les domaines.

Un nouveau plan d'action (joint au présent rapport) a été élaboré en lien avec le comité consultatif des aînés.

Afin de donner une meilleure visibilité à l'engagement des villes Amies des aînés, le réseau francophone des villes amies des aînés a lancé le 2 juillet 2021, le label « Ami des aînés » pour la France avec le soutien méthodologique d'Apave certification.

La Ville a été l'un des trois territoires test auxquels le réseau a proposé d'accéder en avant-première au référentiel de labellisation. L'audit test s'est déroulé le 22 juin 2021. Aujourd'hui, le réseau francophone des villes amies des aînés propose à la Ville de passer sur la phase de labellisation et donc de faire partie des toutes premières villes labélisées en France.

La Ville affirme au quotidien sa volonté de permettre aux seniors d'être acteurs et de maintenir leur place dans leur territoire. Le label « Ami des aînés » sera un accélérateur de la dynamique engagée depuis plusieurs années.

Compte tenu du fait que la Ville se positionne ainsi en « ville test », les frais liés à la première année de labellisation sont d'un montant de 300 €, puis de 1 500 € en 2024 dans le cadre de l'audit de suivi. Le label est obtenu pour une durée de 6 ans. L'audit de renouvellement est prévu en 2027.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à confirmer l'intention municipale de poursuivre la démarche « ville amie des aînés » en s'inscrivant dans le processus de labellisation « Ami des aînés ».